

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 6 MARS 2017

Convocation du 02/03/2017

20h30. Nombre d'élus en exercice : 10 - Présents 7 – Votants 7

Présents : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, LOUP Gilles, MOESSNER Joël, MAUREL Francis.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : FERREIRA Sabine

Absent(s) : GATIMEL Arnaud, LEDOUX Maxence.

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Richard LACAZE

I – ONF Programme gestion durable patrimoine forestier

Compte-rendu de la Commission Forêt.

A la demande de l'entreprise chargée du débardage d'une personne privée, les travaux sur le chemin du Caussarel, ont fait l'objet d'un devis de 9.530€, remis par l'ONF, qui se décompose de la manière suivante.

1^{er} virage au château d'eau 2.300€.

2^{ième} virage 2580€

3^{ième} virage 1850€

Réfection d'une piste 2800€.

Si le 3^{ième} virage mérite un aménagement avec la pose d'une buse, le reste des travaux devra être étudié plus sérieusement. Les élus considèrent que le chemin du Caussarel est en bon état et permet le passage de camions. L'agrandir pour avoir des camions encore plus grands n'est peut être pas la meilleure solution. Le service juridique de l'Association des Maires sera consulté.

II - CAPTAGE – Compte-rendu clôture enquête publique

Le dernier jour de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice a reçu un courrier de la SECAM. Cette lettre remet en cause la position des périmètres de sécurité du captage des 3 fontaines qui, soi-disant, ne permettraient pas une exploitation normale de la carrière. Très étonnés par ce courrier, le Maire et les adjoints ont rédigé une réponse, avec état des lieux, qui a été remise à la commissaire. Nous attendons maintenant les conclusions de l'enquête.

III - INVESTISSEMENTS –

- Cache conteneur au Trivales
- Achat caisse de protection du Kangoo : environ 200 €.
- Mise en place d'un panneau « STOP » sur le chemin du four banal au croisement avec le chemin de la Gourgo d'en Bassal.

- Pose des panneaux pour prévenir de la présence de jardinières sur la voie publique. (Chemin de la Gourgo d'En Bassal, Mairie...)
- Panneaux signalant bosse caniveau en haut du village, route de la carrière.
- Panneau « dépôt interdit » aux déchets verts
- Panneau réglementant chemin Raynaud

IV - Commission Fleurissement : Compte-rendu

La première réunion sur le fleurissement et l'embellissement du village s'est tenue le 27 février 2017. Une base de réflexion a été remise aux nombreuses personnes présentes. Nous avons échangé sur le fleurissement, la propreté du village, l'utilisation d'un broyeur de végétaux. D'autres réunions sont prévues afin de proposer des idées au Conseil Municipal.

V - Permis de construire cabane Rando/Chasse

La D.D.T. a refusé le permis de construire pour cette cabane. Le motif est que la zone est classée « non constructible ». Le Maire s'engage à faire un recours auprès du Sous-préfet.

VI - Certificat d'urbanisme terrain M. REY

Le certificat d'urbanisme déposé par M. Rey pour un projet de 2 maisons sur la parcelle 988 a été refusé par le service d'urbanisme de la Communauté de Communes LRS suite à un avis défavorable de la Mairie. Nous sommes toujours en attente du rapport de notre avocate Maître MOLY. Nous allons contacter le bureau d'études pour la poursuite des travaux d'assainissement.

VII - Communauté de Communes LRS : Budget

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2017 (D.O.B.) a fait l'objet d'un document de 23 pages consultable à la Mairie.

VIII - Communauté de Communes LRS : C.I.I.D. : Nomination d'un représentant communal à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

La Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois a opté pour un régime fiscal professionnel unique (F.P.U.) depuis le 1^{er} janvier 2017. En application du Code Général des Impôts la Communauté de Communes LRS dit mettre en place une C.I.I.D. Chaque conseil municipal doit désigner un représentant pour participer à cette nouvelle commission qui sera chargée des évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Après concertation M. Daniel BOUSQUET est désigné pour représenter la commune.

Le Maire et l'adjoint délégué à la Communauté de Communes ne peuvent pas être désignés. C'est donc Daniel Bousquet qui est désigné comme représentant communal à la C.I.I.D.
Vote pour : 7

Questions diverses

En ce qui concerne le devenir du presbytère, pour la mise en vente envisagée lors du conseil municipal du 2 juin 2016 il faut contacter le service des Domaines.

La réhabilitation du presbytère peut-il entrer dans un projet communautaire avec des financements LEADER ? (ex. gîte)

Projet d'un chantier jeunes avec une structure de Carcassonne est à l'étude pour les vacances de Pâques et de Toussaint.

Projet d'un chantier d'interprétation sera étudié avec le CPIE en complément de l'aménagement du Cayrol. Projet à soumettre dans le cadre des financements LEADER.

Le 21 mars 2017 de 10 à 12h00, la Chambre d'Agriculture organise le comité de pilotage de Natura 2000 dans les locaux de la Mairie de Saint Amancet.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h45.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud – Absent	LOUP Gilles
MAUREL Francis	FERREIRA Sabine – Excusée
LEDOUX Maxence – Absent	MOESSNER Joël

